

AEROSOL CONTACT INSECTICIDE

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : AEROSOL CONTACT INSECTICIDE

Autres moyens d'identification

Sans objet

Utilisation recommandée : Insecticide

Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Information sur la dilution du

produit

Produit vendu prêt à être utilisé

Société : Ecolab Inc.

1 Ecolab Place

St. Paul, Minnesota USA 55102

1-800-352-5326

Informations relatives aux

soins d'urgence

1-800-328-0026 (US/Canada), 1-651-222-5352 (outside US)

Date d'émission : 11/01/2017

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Aérosols inflammables : Catégorie 2
Gaz sous pression : Gaz comprimé
Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Toxicité systémique sur un organe cible précis -

exposition unique

: Catégorie 3 (Système nerveux central)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger







Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : Aérosol inflammable.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la

chaleur.

Nocif en cas d'ingestion.

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention**:

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Se laver à fond la peau après avoir manipulé. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un

915150-01 1 / 10

AEROSOL CONTACT INSECTICIDE

endroit bien ventilé. Le mauvais emploi intentionnel du ce produit par son inhalation délibérée peut être nocif ou mortel.

Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

Entreposage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Élimination:

Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers : Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance pure/mélange : Mélange

Nom Chimique No. CAS Concentration (%) distillats légers (pétrole), hydrotraités 64742-47-8 10 - 30 propane 5 - 10 74-98-6 hydrocarbures aliphatiques 106-97-8 5 - 10 Piperonyl Butoxide 51-03-6 2 **Pyrethrins** 121-21-1 0.4

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les

veux

: Rincer abondamment à l'eau.

En cas de contact avec la

peau

: Rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à

une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Protection pour les

secouristes

: Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour

l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

: Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur

les effets sur la santé et les symptômes.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction : Jet d'eau à grand débit

915150-01 2 / 10

AEROSOL CONTACT INSECTICIDE

inadéquats

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Contenant sous pression. Peut éclater s'il est chauffé.

Aérosols inflammables

Produits de combustion

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre Oxydes de phosphore

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Utiliser un équipement de protection personnelle.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas

d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou

souterraines.

confinement et le nettoyage

Méthodes et matières pour le : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas ingérer. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Contenu sous pression. Ne pas perforer. Se laver les mains

soigneusement après manipulation.

Conditions de stockage sures : Garder dans un endroit frais et bien aéré. Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver

dans des récipients étiquetés appropriés

Température d'entreposage : 5°C à 45°C

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type d'exposition	Concentration admissible	Base
distillates (petroleum), hydrotreated light	64742-47-8	TWA	500 ppm 2,000 mg/m3	OSHA Z1
		TWA	200 mg/m3 (as total hydrocarbon vapor)	ACGIH
		TWA (Mist)	5 mg/m3	OSHA Z1
		TWA (Mist)	5 mg/m3	NIOSH REL
		STEL (Mist)	10 mg/m3	NIOSH REL

915150-01 3/10

AEROSOL CONTACT INSECTICIDE

propane	74-98-6	TWA	1,000 ppm 1,800 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	1,000 ppm 1,800 mg/m3	OSHA Z1
Aliphatic hydrocarbons	106-97-8	TWA	800 ppm 1,900 mg/m3	NIOSH REL
		STEL	1,000 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air

au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection des mains : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection de la peau : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations

supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils

de protection respiratoire agréés appropriés.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : aérosol

Couleur : incolore

Odeur : légère

pH : Sans objet

Point d'éclair : Sans objet, Entretient la combustion

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et

intervalle d'ébullition

: > 100 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible Limite d'explosivité, : Donnée non disponible

supérieure

Limite d'explosivité,

inférieure

: Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible
Densité de vapeur relative : Donnée non disponible
Densité relative : Donnée non disponible
Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage (n- : Donnée non disponible

915150-01 4 / 10

AEROSOL CONTACT INSECTICIDE

octanol/eau)

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 360.000 mm2/s (40 °C)

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes

: La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.

poids moléculaire : Donnée non disponible COV (composés organiques : Donnée non disponible

volatils)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

Conditions à éviter : Inconnu.

Produits incompatibles : Inconnu.

Produits de décomposition

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre Oxydes de phosphore

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

: Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

Inhalation : L'inhalation peut affecter le système nerveux central. Le mauvais

emploi intentionnel du ce produit par son inhalation délibérée peut être

nocif ou mortel.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Évaluation de l'exposition humaine

Contact avec les yeux : Aucun symptôme connu ou prévu.

915150-01 5 / 10

AEROSOL CONTACT INSECTICIDE

Contact avec la peau : Aucun symptôme connu ou prévu.

Ingestion : Pas d'information disponible.

Inhalation : Étourdissements, Somnolence

Toxicité

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Donnée non disponible Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible Toxicité cutanée aiguë : Donnée non disponible Corrosion et/ou irritation de la : Donnée non disponible

peau

Lésion/irritation grave des

yeux

: Donnée non disponible

Sensibilisation cutanée ou

respiratoire

: Donnée non disponible

Cancérogénicité

IARC No component of this product present at levels greater than or equal

to 0.1% is identified as probable, possible or confirmed human

carcinogen by IARC.

OSHA Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou

égaux à 0,1 % ne figure sur la liste des carcinogènes règlementés de

l'OSHA.

NTP Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus

> grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène reconnu ou présumé par NTP (Programme national de toxicologie -

Etats-Unis).

Effets sur la reproduction : Donnée non disponible

Mutagénécité de la cellule

germinale

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible Tératogénicité STOT - exposition unique : Donnée non disponible STOT - exposition répétée : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

: Donnée non disponible

Composants

Toxicité aiguë par voie orale : distillats légers (pétrole), hydrotraités

DL50 Rat: > 5,000 mg/kg

Pyrethrins

DL50 Rat: 1,413 mg/kg

Composants

915150-01 6/10

AEROSOL CONTACT INSECTICIDE

Toxicité aiguë par inhalation hydrocarbures aliphatiques

4 h CL50 Rat: 280000 ppm Atmosphère d'essai: gaz

Pyrethrins

4 h CL50 Rat: 3.4 mg/l

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Composants

Toxicité cutanée aiguë : Pyrethrins

DL50 Lapin: > 2,000 mg/kg

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Produit

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues

Composants

Toxicité pour les poissons : distillats légers (pétrole), hydrotraités

96 h CL50: > 1,000 mg/l

hydrocarbures aliphatiques 96 h CL50 Poissons: 22.03 mg/l

Pyrethrins

96 h CL50: 0.0051 mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques Composants : distillats légers (pétrole), hydrotraités

48 h CE50: > 1,000 mg/l

Toxicité pour les algues

: distillats légers (pétrole), hydrotraités

72 h CE50: > 1,000 mg/l

Persistance et dégradabilité

Sans objet - Biocide

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

915150-01 7/10

AEROSOL CONTACT INSECTICIDE

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou

le sol. Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des

déchets.

Considérations relatives à

l'élimination

 Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux,

provinciaux ou nationaux

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'empaquetage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

Transport terrestre (DOT)

No. UN : 1950

Description des : AÉROSOLS

marchandises

Classe : 2.1 Dangereux pour : non

l'environnement

Transport maritime (IMDG/IMO)

No. UN : 1950
Description des : AÉROSOLS

marchandises

Classe : 2.1 Polluant marin : non

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

EPA Numéro : 1021-2718-1677

d'enregistrement

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

CERCLA Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Risque d'incendie

Risque d'échappement soudain de la pression

Risque aigu pour la santé

915150-01 8 / 10

AEROSOL CONTACT INSECTICIDE

SARA 302 : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux

exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

SARA 313 : Les ingrédients suivants sont assujettis aux taux devant être déclarés

tels qu'établis sous SARA Title III, Section 313:

Piperonyl Butoxide 51-03-6 2 %

California Prop 65

ATTENTION! Ce produit contient une substance chimique reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer le cancer.

distillats légers (pétrole), hydrotraités 64742-47-8

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

La Suisse. Substances nouvelles notifiées et communiquées :

En conformité avec les inventaires

Inventaire des États-Unis TSCA :

Dans l'inventaire TSCA

Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :

En conformité avec les inventaires

Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :

En conformité avec les inventaires

Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire :

non établi(e)

Japon. ISHL - Inventaire des substances chimiques (METI) :

non établi(e)

Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :

En conformité avec les inventaires

Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :

En conformité avec les inventaires

Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

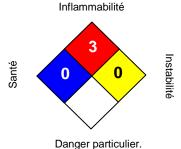
En conformité avec les inventaires

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

915150-01 9 / 10

AEROSOL CONTACT INSECTICIDE

NFPA:



HMIS III:

SANTE	2
INFLAMMABILITE	3
DANGER PHYSIQUE	2

0 = insignifiante, 1 = Léger, 2 = Modéré, 3 = Elevé 4 = Extreme, * = Chronique

Date d'émission : 11/01/2017

Version : 1.1

Préparé par : Regulatory Affairs

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

915150-01 10 / 10